



Évacuation des eaux dans un lotissement

Par **lemaitre**, le **07/04/2008** à **21:31**

construisant dans un petit lotissement de 7 parcelles vendues par le village, nous avons, avec les autres propriétaires le problème suivant: d'après le cahier des charges nous devons réaliser un filtre à sable afin d'évacuer les eaux pluviales ainsi que les eaux de la fosse toutes eaux; d'après l'étude de sol celui-ci ne peut évacuer l'eau recueillie car ce sol est imperméable. La solution que la commune nous a proposée est de nous installer un tuyau relié au ruisseau voisin du lotissement mais nous devons le financer par nous-même ce que nous refusons.

notre question: la commune est-elle dans son droit de nous faire payer le montant de ces travaux alors qu'elle nous a vendu un terrain viabilisé?
dans l'attente, salutations